

Panser : v.t. (lat. *pensare*, soigner).

1. Appliquer un pansement ; soigner avec un, des pansements. *Panser une plaie, un blessé.*
2. Fig. Adoucir (une douleur morale) en consolant ; soulager.

Folie : n.f. (de *fol.*)

1. Dérèglement mental, démence.
2. Caractère de ce qui échappe au contrôle de la raison, du bon sens.
3. Acte déraisonnable, passionné, excessif.

Dictionnaire Larousse, 1996.

Pensées...

Je tiens tout particulièrement à remercier M. Jean-Max Gaudillière, enseignant-chercheur en sociologie et psychanalyste, qui fut mon guide dans cette recherche, pour sa disponibilité, sa compréhension et son soutien.

La rigueur dont il a toujours su faire preuve reste pour moi un exemple à suivre.

Un merci à deux personnes que j'ai côtoyées dans le cadre du séminaire "Folie et lien social" au Centre d'Étude des Mouvements Sociaux de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales :

Mme Françoise Davoine, maître de conférences en sociologie, psychanalyste, dont le discours m'a toujours passionné, pour son écoute attentive et sa gentillesse naturelle,

M. Daniel Terral, éducateur spécialisé, écrivain de talent, mon voisin de table au séminaire du vendredi matin, pour toutes ses discussions fiévreuses sur le sujet de la clinique et pour son amitié.

Que soient aussi salués...

M. Stéphane Broch, documentaliste de la bibliothèque de l'hôpital de Ville-Evrard,

Mes amis Dominique Friard, Anne-Marie Leyreloup, Christophe Lemarchand, et les membres de l'association Serpsy.

Tous les anonymes qui ne seront pas cités ici et qui ont bien voulu répondre à mes sollicitations, les étudiants en soins infirmiers, les infirmiers et enseignants de tant de lieux où mes recherches me mènent,

Une pensée particulière pour mon ami Georges Lamm, psychanalyste au discours passionnant, un être étonnamment humain,

A Catherine...

Et à mes parents.

Préambule

L'histoire pourrait commencer ainsi...

Remerciement à tous ceux qui depuis des années se mobilisent autour du scandale que représente la prise en charge du malade mental en psychiatrie, depuis qu'on a inventé l'idée que seul un isolement au reste du monde pouvait le soigner.

Remerciement à toutes ces blouses blanches qui avec bon sens ont imaginé qu'il ne fallait pas qu'il en soit ainsi éternellement, qui ont osé l'écrire, qui ont su l'affirmer et en faire « Etat ».

Remerciement à celles et ceux qui écoutent, accompagnent, nourrissent, mettent sur des chevaux, des skis, des patins à roulettes, lavent, consolent, aiment, se font tuer ; ces gens que la vie nous a confiés, qui sont en fin de parcours, souvent rejetés de tous, insupportables avec cette souffrance ancrée au fond de leurs âmes, qui paient comme « ça » pour nous laisser jouir de notre bonheur de n'être que des névrosés ordinaires.

Remerciement à ceux qui supportent l'intolérance et l'humiliation de n'être qu'un simple serviteur du génie médical, un personnel prêt à tout mais qui pourtant réagira auprès de ceux qui les remercient.

Car ils sont remerciés les I.S.P. en septembre 1992, diplôme unique.

Cela veut dire selon M. Durieux au Salon Infirmier et confirmé par M. Mordelet le 14 mai à la Commission des Maladies Mentales au Ministère qu'il n'y aurait aucune équivalence prévue pour les I.S.P. actuels, si ce n'est aide-

soignant, que les Infirmiers de Secteur Psychiatrique soient diplômés avant 73, 79 ou après n'y change rien.

Remerciés d'avoir su évoluer plus vite et mieux que les autres, que leurs pairs, que leurs politiques.

Remerciés d'avoir imaginé, humanisé leur pratique. C'est insupportable et cela ne saurait être sans qu'un cri unanime soit lancé dans notre revue.

Faire de l'I.S.P.acteur un cadre d'extinction est un scandale.

Nos politiques n'auront pas la bêtise de s'y risquer. Ce serait vraiment un indicateur monumental de stupidité.

Que la formation change, que la profession évolue mais à ce que je sache les médecins d'hier ne sont pas les infirmiers d'aujourd'hui. Les techniques les dépassent souvent largement.

Pourquoi en serait-il autrement pour les infirmiers ? S'il doit y avoir une revalorisation du diplôme, la moindre des choses est qu'ils en bénéficient ¹.

...car déjà, à la moitié de l'année 1991, on entendait dans les couloirs autorisés les bruits annonciateurs de la réforme.

Réforme d'une formation, réforme d'une profession, réforme d'une situation.

A cette époque, j'étais en cours, élève infirmier de secteur psychiatrique. On ne savait pas ce qui allait se passer, on ne pouvait le prévoir, on ne comprenait pas.

En formation à l'école de l'hôpital de Ville-Evrard², trois promotions se côtoyaient. L'une allait être diplômée, l'autre était en seconde année, la troisième n'avait que quelques mois de cours à son actif.

¹ Mallet (M.), Diplôme unique, remerciements aux infirmiers de secteur, in VST, n°21, mai-juin, 1991.

² L'EPS de Ville-Evrard est situé sur la commune de Neuilly sur Marne en Seine Saint-Denis.

Nous étions entrés en formation pour devenir infirmiers de secteur psychiatrique, aller travailler auprès des malades mentaux, les aider, les soigner. Peu nous importait, finalement, l'intitulé du diplôme puisque c'est à partir d'un choix délibéré que nous avons tous décidé de poursuivre dans cette voie, via cette formation spécifique.

J'ai vécu l'extinction de cette formation, l'ayant moi-même suivie.

Peut-être vivrais-je aussi l'extinction de cette profession, héritière d'un si lourd passé que le simple fait de l'évoquer fait se fermer les oreilles et détourner les regards.

Infirmiers de secteur psychiatrique, infirmiers psychiatriques, infirmiers des asiles d'aliénés, gardiens d'asiles. Autant de dénominations communes à qualifier les soignants de la folie, ceux qui acceptent l'enferment du néant psychiatrique puisque la société et ceux qui la composent se refusent toujours à les intégrer. D'un côté la société civile qui se débarrasse de ses fous, de l'autre la société infirmière qui se débarrasse de ceux qui soignent les fous.

Folies à soigner, folie à traiter.

Pansement impossible à poser, folie à panser.

Penseurs de folie et penseurs fous et, juste à côté...

...les panseurs de la folie.

Première partie

Le début de la psychiatrie moderne, c'est la prise de conscience du rapport soignant-malade, en tant que rapport humain, du malade en tant que personne.

Paul Bernard,
Manuel de l'infirmier en psychiatrie,
Masson, 1977.

Etat des lieux

Il s'agit de la profession infirmière tout entière, de la corporation des détenteurs du Diplôme d'Etat d'Infirmier³, de ceux qui ont obtenu le Diplôme d'Infirmier de Secteur Psychiatrique.

D'emblée il convient de cerner le problème plus que de se proposer à un réel état des lieux, bien difficile à faire tant les mouvances qui secouent cette profession sont nombreuses. Pourtant je vais donner ici quelques chiffres afin de donner une représentation de la population qui nous intéresse. En France, la profession infirmière rassemble un total d'environ 350000 professionnels diplômés. La législation française précise que seule une personne détentrice d'un titre l'y habilitant peut exercer la profession d'infirmier/ière⁴. Dans cette population il convient de distinguer un « sous-groupe » constitué par les quelque 58000 infirmiers exerçant dans les services de soins psychiatriques. Ces chiffres sont approximativement réels et sont à prendre en compte au moment de l'écriture de ces lignes, c'est-à-dire courant 1998/1999.

³ Il convient d'entendre, par l'emploi du terme infirmier son féminin, infirmière. Pour les abréviations IDE signifiera Infirmier Diplômé d'Etat ; ISP, Infirmier Diplômé de Secteur Psychiatrique.

⁴ Le Code de la Santé Publique, à l'article L. 473, mentionne : « Est considérée comme exerçant la profession d'infirmière ou d'infirmier toute personne qui, en fonction des diplômes qui l'y habilitent, donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou bien en application du rôle propre qui lui est dévolu. En outre, l'infirmière ou l'infirmier participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation de santé et de formation ou d'encadrement. »